

Vivre à ROYBON

SEPTEMBRE A DECEMBRE 2015



**Vie
citoyenne**

**Rentrée des
associations**

**Enfance
et
prévention**

**Informations
pratiques**

SOMMAIRE

VIE CITOYENNE

P. 4

**RENTREE DES
ASSOCIATIONS P. 6**

VIE SOCIALE ET CULTURELLE

P. 12

**INFORMATIONS
PRATIQUES P. 24**

EDITO



Chers roybonnais,
Chers amis,

Le mois de septembre permet de faire le bilan de la saison estivale mais également de se projeter dans la rentrée.

Une saison estivale dynamique, grâce aux commerçants, à la fréquentation du Lac et du camping, animée par de belles festivités du 14 juillet. Notre base de loisirs doit être développée et rendue encore plus attractive et nous nous y employons.

Septembre est synonyme de rentrée des classes pour les enfants, l'équipe enseignante et les agents de l'école primaire du groupe scolaire de Roybon. Nous avons décidé de maintenir les activités périscolaires gratuites cette année. Je me réjouis que celles-ci plaisent au plus grand nombre et que beaucoup d'enfants y participent !

C'est également la rentrée des associations roybonnaises. Nous accueillons deux activités supplémentaires. Une excellente nouvelle pour Roybon ! Le monde associatif doit être soutenu et ses bénévoles valorisés.

C'est enfin la rentrée du Conseil municipal. Nous engagerons dès avant la fin de l'année des travaux sur la voirie communale et d'isolation des bâtiments communaux. Nous devons également conduire le projet que nous voulons tous pour Roybon, avec l'ensemble des habitants. Les réunions de quartiers qui viennent de débiter nous permettront d'avoir des échanges clairs et transparents. Je m'en réjouis !

Je vous souhaite une bonne lecture ainsi qu'une belle rentrée.

Serge PERRAUD

LES DECISIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

P. 18



BILAN DU CONSEIL

Séance du 19 juin 2015

Anne-Laure LEFRANCOIS a été élue adjoint au Maire. Les adjoints au Maire sont :

- Maurice VICAT
- Romain PERRIOLAT
- Elisabeth ROUX
- Anne-Laure LEFRANCOIS

Le Conseil municipal a approuvé la fusion entre Bièvre Isère Communauté et la communauté de communes de la région Saint-Jeannaise, ainsi que le projet de périmètre, les nouveaux statuts et le nombre de sièges du Conseil communautaire.

Adoption de la modification statutaire de Bièvre Isère Communauté suite à la prise de compétence « enfance jeunesse ».

Modification et adoption du règlement intérieur de la bibliothèque.

Le Conseil municipal a accordé les demandes de subventions faites par les associations.

Tirage au sort des jurés d'assises 2016 pour les communes de Marnans, Montfalcon, Roybon et Saint Clair sur Galaure.

Séance du 19 septembre 2016

Adoption des nouveaux tarifs de la cantine scolaire.

Adoption d'une convention entre la commune et l'O.V.E au sujet des activités périscolaires.

Adoption d'une convention de mise à disposition d'un local à l'O.V.E dans le cadre de ses activités.

Vote de soutien à la motion présentée par l'Association des Maires de France dénonçant la baisse des dotations de l'Etat aux communes.

Election des membres des commissions municipales. Il existe désormais 4 commissions thématiques, pilotées chacune par un adjoint. Elles sont composées de 7 membres en plus de Monsieur le Maire, président de droit.

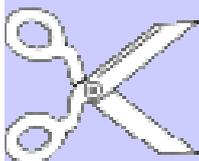
Vote d'une subvention suite à la demande déposée par FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE.

Depuis son élection à la mairie de Roybon, Monsieur le Maire tient une permanence chaque lundi de 10h30 à 12h30 dans son bureau et sur rendez-vous.

N'hésitez pas à joindre le secrétariat de Mairie pour prendre rendez-vous !

Une question ? Une suggestion ? Une interrogation ?

Remplissez le bulletin ci-dessous et déposez-le en Mairie



Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Question :

.....

.....

.....



USCJR section Roller et Roller - Hockey

Les séances reprennent en cette rentrée à la Salle des Fêtes de Roybon :

- Dès le jeudi 1er octobre et le mardi 6 octobre pour le Roller avec Nicolas, de 18h à 19h30
- Dès le vendredi 2 octobre pour le Roller-Hockey de 18h à 20h

La cotisation annuelle est fixée à 85 € pour une activité

La cotisation annuelle est fixée à 130 € pour les deux activités

Renseignement et informations auprès de Jacques DAVID

jackdavid@laposte.net

07 82 38 44 23 - 09 54 56 06 10

Nouvelle activité à Roybon ! « Gym en Chambaran »

Cours de gym douce tous les mercredis, de 17h à 18h, dans la salle de motricité de l'école. Ambiance et bonne humeur seront au rendez-vous !

Renseignements au 06 75 06 12 76 ou 06 89 05 73 92

Amicale des donneurs de sang bénévoles de la Haute-Galaure

L'Amicale des donneurs de sang est là pour promouvoir le don de sang mais également le don de soi ! L'association assiste l'Établissement Français du sang (EFS) lors des collectes et accueille les donateurs. Le don du sang est un acte bénévole, volontaire et anonyme. Grâce aux dons reçus, de nombreuses vies sont sauvées !
Merci à tous !

Nous vous attendons nombreux le **jeudi 22 octobre à la Salle des Fêtes de Roybon de 17h à 20h pour la dernière collecte de l'année.**

A noter également l'**assemblée générale de l'Amicale qui se tiendra le 9 octobre dès 19h30 dans l'ancien collège de Roybon.**

Association de pêche de la Haute-Galaure

L'**assemblée générale** de l'association se tiendra le **8 novembre dès 10h dans l'ancien collège de Roybon** et sera décidé le **renouvellement du bureau.**

Nous comptons sur le plus grand nombre pour que vive notre association !

"Bien vivre sur notre territoire"

Créée en juillet 2014 pour aider les personnes de plus de 65 ans ou les personnes handicapées à mieux vivre à leur domicile, l'association a mis en place des ateliers d'activité physique adaptée et de mémoire grâce au département de l'Isère.

Dès le mois d'octobre, en partenariat avec la résidence René MARION, avec le concours du département de l'Isère et de la mairie de Roybon, nous mettrons en place un atelier mémoire, un atelier activité physique adaptée et un atelier d'aide aux aidants familiaux.

Nous avons évoqué l'achat d'un véhicule pour des transports de proximité. Grâce à la CARSAT Rhône-Alpes, la Mutualité Sociale Agricole et au département, ce véhicule est en cours d'achat. Il facilitera les déplacements des personnes sur la commune, pour participer aux différents ateliers ou encore se rendre à un rendez-vous médical I (Docteur, Pharmacien, Cabinet de soins infirmiers, Chirurgien-dentiste...).

Pour bénéficier de ces services, il conviendra simplement de devenir membre de l'association, en contrepartie d'une cotisation de 10 €.

Pour adhérer, merci de remplir le bulletin ci-joint et de le renvoyer, avec le règlement par chèque à l'ordre de l'association, auprès de :

Bernard PERRIOLAT, 330 impasse du val Galaure 38940 ROYBON
Jean Claude FOUDEZ, 600 route du Gerbet 38940 ROYBON

Nous comptons sur vous,

Bernard PERRIOLAT
Président de « Bien vivre sur notre territoire »

Association « Bien Vivre sur notre territoire »	Votre nom :
N° préfecture W381015607	Prénom :
SIRET : N° 804 167 138 000 10	Téléphone fixe :
J'adhère à l'association	Téléphone portable :
Je verse par chèque bancaire à l'ordre de l'association : 10 € au titre de l'adhésion	Adresse :
Je fais un don de _____ euros	Email :
Total de mon versement _____ euros	Date de naissance :
Fait à _____	Le :
	Signature :

Cette adhésion prend effet dès la date de signature et jusqu'au 31 Décembre 2016.

ATELIER DANSE FOLK ET ACCORDEON DIATONIQUE à Roybon



- Initiation aux danses de Bal Folk
les vendredis de 19h à 20h30

- Accordéon diatonique
les vendredis de 18h à 19h

Les séances reprennent
le vendredi 18 Septembre 2015
à la salle d'évolution de l'école primaire
à Roybon, (accès parking du bas).

*N'hésitez pas à venir essayer, la 1ère séance est offerte pour découvrir l'activité.
Montant de la cotisation en fonction du nombre d'adhérents.*

Renseignements auprès de :

Michèle 04 76 36 23 59

David et Manue 04 76 38 46 52

FORMAFOOT BIEVRE-VALLOIRE

Reprise de la saison 2015 / 2016 !

A noter que toutes les catégories seront encore représentées cette année (de U7 à U17 ainsi que les féminines à 11, les vétérans et les seniors).

Catégories	Jours d'entraînements	Horaire et lieu	Reprise
U7/U9 2010 à 2007	Mardi Mercredi	18h00 à Marcollin 16h30 à Viriville	02/09
U10/U11 2006/2005	Mardi Jeudi	18h00 à Thodore 18h00 à Viriville	03/09
U13 2004/2003	Mercredi Vendredi	18h00 à Viriville 18h00 à Thodore	26/08
U15 2002/2001	Mercredi Vendredi	18h00 à Viriville 18h00 à Viriville	14/08
U17 2000/1999	Mercredi Vendredi	18h00 à Viriville 18h00 à Viriville	14/08
Seniors	Mercredi Vendredi	19h30 à Viriville 19h30 à Viriville	07/08
Féminines	Mardi Vendredi	20h00 à Marcollin 20h00 à Marcollin	17/08
Vétérans	Vendredi	21h00 matchs	Septem- bre

Pour plus de renseignements concernant le prix des licences, les modalités de règlements et les pièces à fournir vous pouvez contacter :

- Mehdi : 06 69 36 04 81 / mehdi.benlahrache@hotmail.fr
- Thibaud Roland : 04 74 54 08 64 / 06 77 59 77 91
- Site internet : www.formafoot.altis-group.com

Quelques dates à retenir pour la fin d'année :

- 17/10 Diots à Marcollin
- 19/12 Arbre de Noël à Viriville
- 17/01 Loto à Viriville

Sans oublier les matchs du samedi et du dimanche tout au long de la saison.

Tennis de table : à vos raquettes !

Après plusieurs années d'arrêt, le club de tennis de table de Roybon reprend ses activités cette année ! Les personnes intéressées sont conviées à la Salle des Fêtes de Roybon à partir du dimanche 4 octobre dès 9h30.



EMMAÜS

NE PAS SUBIR

TOUJOURS AGIR

L'antenne roybonnaise d'Emmaüs continue à ouvrir régulièrement ses portes. Ses clients et donateurs fidèles sont toujours présents, et de nombreux nouveaux venus sont venus à la boutique lors des dernières ouvertures.

Le conteneur sur le point d'apport volontaire de la rue des grands cultis se remplit rapidement. Merci à tous pour votre générosité !

Nous regrettons seulement de devoir parfois porter en déchetterie des vêtements mis en vrac et qui ont commencé à moisir... pensez toujours à mettre vêtements, sacs, chaussures, livres dans des sacs bien fermés, de façon à ce que vos dons ne soient pas perdus !

Une grande vente a eu lieu à St Marcellin le 13 septembre

Un espace « mercerie » se crée à Saint Paul Les Romans

Nous lançons donc un appel à toutes les personnes qui auraient dans leurs placards dentelles, galons, laines, aiguilles, fils, tissus, boutons.... non utilisés.

Merci d'avance !

Heures et jours d'ouverture de la boutique rue des écoles

(merci de ne pas laisser vos dons devant le local car ils risquent d'être détériorés avant notre venue)

Les premiers samedis du mois, de 9 h à 12 h :

le 3 octobre, le 7 novembre, le 5 décembre

Les troisièmes mercredis du mois, de 14 h à 17 h :

le 16 septembre, le 21 octobre, le 18 novembre, le 16 décembre

FNACA—UMAC de Roybon des anciens combattants

L'assemblée générale se tiendra début janvier.
La FNACA comprend 34 adhérents et l'UMAC 7 adhérents.
Quatre réunions de secteurs sont organisées chaque année.

Le bureau est composé de cinq membres et de deux portes-drapeaux.

Le calendrier des manifestations patriotiques de l'année

19 mars : Fin de la guerre d'Algérie avec dépôt de gerbe à Roybon et délégation présente au monument départemental de Montferrat

26 avril : Commémoration en l'honneur des déportés de Roybon

18 juin : Appel du Général de Gaulle

14 juillet : Fête nationale

Dernier week-end de juillet à Roybon et 5 août à Beaurepaire : Commémoration des fusillés de Roybon

29 août : Commémoration des fusillés au Contant de Beaufort

11 novembre : Armistice de 1918 avec dépôts de gerbes à Roybon, Montfalcon, Saint-Clair s/ Galaure et Marnans



Point d'Information pour l'autonomie

Un point d'information a été créé à l'EHPAD de Roybon pour vous renseigner sur les modalités d'obtention et de fonctionnement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

Renseignements au 04 76 36 31 00

Loto de l'ADMR des Chambarans à Thodure !

L'ADMR des Chambarans organise un loto le dimanche 8 novembre à partir de 14h à la Salle des Fêtes de Thodure.

Les cartons, au prix de 2,50 €, sont en vente auprès des salariées ou sur place.

Un Téléviseur 102 cm, un drone, une tablette ou encore une tireuse à bière sont à gagner... en plus de nombreux autres lots !

« Pour des sourires » chantera la variété française !

L'association « Pour des sourires » organise une soirée Concert de variété française avec la Chorale Nouvelle Légende.

Rendez-vous le samedi 7 novembre dès 20h à la Salle des Fêtes de Roybon

Tarifs : 9 € et gratuit pour les - de 12 ans et les + de 80 ans

Renseignements au 06 64 38 13 21 .

La mutuelle communale est en place depuis le 1er septembre 2015

Née d'une discussion entre la commune et GROUPAMA, la mutuelle communale est disponible depuis le 1er septembre 2015 à Roybon.

Ses tarifs et ses garanties ont spécialement été négociées pour les roybonnais !

Contactez GROUPAMA à Roybon pour plus d'informations.

Repas annuel des aînés Organisé par le CCAS de Roybon

Le 14 novembre 2015, dès 12h, à la Salle des Fêtes de Roybon

Repas offert aux roybonnais âgés de plus de 65 ans ;
 Les conjoints n'ayant pas l'âge requis pourront y participer moyennant une participation.
 Les personnes âgées de plus de 70 ans peuvent choisir entre le repas et la remise d'un « bon-cadeau » permettant d'obtenir un cadeau chez les commerçants de Roybon et valable jusqu'au 30 avril 2016.

Vous pouvez inviter une personne de votre choix, moyennant un prix de 25 €.

RÉPONSE SOUHAITÉE AVANT LE VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

REPAS des Aînés

Pour les personnes de 65 ans et plus domiciliées à Roybon

Samedi 14 Novembre 2015, à 12 h— Salle des fêtes



Nom, Prénom et Date de naissance :

Participera (ront) au repas

Nbre de personnes :

Ne participera (ront) pas

Merci de retourner ce bulletin en Mairie avant le vendredi 16 octobre 2015

BON-CADEAU de NOËL

Pour les personnes de 70 ans et plus domiciliées à Roybon

Samedi 14 Novembre 2015, à 12 h— Salle des fêtes

Nom, Prénom et Date de naissance :

Désire(ent) recevoir le Bon-Cadeau de Noël

Nbre de personnes :

Ne désire(ent) pas de Bon-Cadeau de Noël.

Merci de retourner ce bulletin en Mairie avant le vendredi 16 octobre 2015



La Bibliothèque !

La bibliothèque de Roybon organise deux animations entre octobre et novembre.

« Le Petit Prince et l'aviatrice »

Spectacle de marionnettes présenté par la compagnie des Arts Tikulés
Le vendredi 16 octobre à 20h à la Salle des Fêtes de Roybon

« Les sorcières »

Exposition en partenariat avec le Service de Lecture Publique de l'Isère
Du 12 octobre au 21 novembre à la bibliothèque de Roybon

Accompagnement scolaire à la bibliothèque de Roybon

Objectif triple

- Approfondir ses connaissances pour préparer une orientation ambitieuse
- Surmonter un blocage dans l'apprentissage
- Améliorer sa maîtrise du français

Matières abordées

- Les mathématiques en particulier
- Toutes les matières en général (apprendre à s'organiser quand on se sent dépassé ou encore savoir utiliser toutes les ressources de la bibliothèque)

Pour qui

- Tout adhérent de la bibliothèque et tous âges confondus...

A combien

- par groupe de 4 personnes au maximum

Quand

- Sur inscription, le lundi, le jeudi et le vendredi à partir de 17h
- La durée des séances et leur fréquence sont individualisées

Où s'inscrire

- Bibliothèque de Roybon au 04 76 36 52 04

Par qui

- Michèle Dutaut (professeur de mathématiques)

Reprise de l'atelier Pastel

L'atelier Pastel, animé par Colette Bret vient de reprendre.

Comme chaque année, une exposition sur les travaux de l'année écoulée est organisée. Le thème de l'enfance a été retenu par les membres de l'atelier.

Rejoignez-nous !

Rendez-vous tous les Jeudis de 14h à 16h chez Colette Bret et à l'ancien collège à partir du 12 Novembre.

Cette année, l'Atelier Pastel expose en compagnie des deux autres ateliers picturaux de Roybon

- L'Atelier Peinture d'Elisabeth Roux
- L'atelier pour enfants d'Evelyne Chaudet.

L'exposition intitulée « Exposition d'Ateliers d'Art Picturaux de Roybon » se tient du 24 septembre au 31 octobre inclus à l'Espace Renée Vinay de l'Office du Tourisme.

Vernissage le Vendredi 9 Octobre à 18h



L'équipe de l'atelier Pastel en plein travail



« Prox' Bièvre Isère »

Le service de Bièvre Isère Communauté qui :

- Apporte des réponses éducatives aux jeunes âgés de 11 à 25 ans, à leurs familles et aux communes ;
- Propose des lieux d'échanges et de rencontres ;
- Fournit aide et conseil pour vos démarches (emploi, stage, santé, logement, etc) ;
- Aide à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagne sur des projets individuels ou collectifs.

Pour rencontrer les animateurs de prévention et de proximité à Roybon, vous pouvez venir au futsal (foot en salle), tous les samedis de 12h à 13h à la Salle des Fêtes de Roybon, à partir du 17 octobre et tout au long de l'année (sauf vacances scolaires).

Vous pouvez aussi les contacter directement au 07 86 51 66 90.

The logo for Bièvre Isère Communauté features the name in a large, bold, sans-serif font. The word 'Bièvre' is in a dark grey color, while 'Isère' is in a light blue-grey color. A small, stylized sun or flower icon is positioned above the letter 'i' in 'Isère'. Below the main text, the word 'communauté' is written in a smaller, lowercase, sans-serif font, with a light blue background behind it.

Bièvre Isère
communauté



CONSEIL - PRÉVENTION - DÉPISTAGE

3 JOURS POUR PRENDRE SOIN DE VOTRE

SANTÉ

+ D'INFOS
04 76 12 11 95

4^E
ÉDITION

1^{er} OCT.
BEAUREPAIRE
10H-18H
▶ Centre social de l'île du battoir

5 OCT.
RENAGE
10H-18H

▶ Centre socioculturel
Ambroise Croizat

7 OCT.
LA CÔTE
SAINT-ANDRÉ
10H-18H

▶ Maison des services publics

GRATUIT ✕ CONFIDENTIEL ✕ SANS RDV



Des nouvelles du distributeur automatique de billets

Début juillet la Caisse d'Epargne a cessé d'alimenter le distributeur automatique de billets. Cette décision est la conséquence de l'entrée en vigueur d'une disposition très contraignante en matière d'accessibilité.

Le Maire avait l'an dernier obtenu le report de cette décision mais cette fois-ci la Caisse d'Epargne, évoquant aussi le possible « droit de retrait » des agents de la société de transport de fonds, est passée de la parole aux actes...

Il est évident qu'il s'agit d'une question de survie pour nos commerçants et de qualité de vie pour tous les roybonnais. C'est pourquoi le Maire a tenu à organiser une réunion publique réunissant les commerçants et le représentant de la Caisse d'Epargne, Monsieur AUDOUX, le 24 septembre dans la salle de réunion de l'ancien collège.

M. AUDOUX s'est avéré ouvert au dialogue et nous étudions actuellement la possibilité d'installer un kiosque distributeur de billets.

Coupes d'Affouages

La commune va mettre en vente des coupes d'affouages sur une parcelle située au carrefour de la route de Chevrières et de l'Impasse de Clairfont.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en Mairie avant le 30 octobre 2015
A l'issue des inscriptions, l'attribution des lots se fera par tirage au sort.

Roybon participe au concours des villages fleuris !

Notre commune, cette année encore, a participé au concours des Villages fleuris de l'Isère. Le jury a pu apprécier la création de nouveaux massifs ainsi que l'agencement des jardinières. Ils ont également souligné la sobriété et la beauté des pierres de la Statue de la Liberté et du bassin de la Place du Temple.

La commission a émis des recommandations qui nous aiderons, c'est certain, a toujours faire davantage pour la beauté du village !

Le jury rendra sa décision à la fin du mois de Novembre.



L'été au lac de Roybon

La saison estivale a été particulièrement dynamique au lac cette année.

La météo très favorable, y a largement contribué.

Le gestionnaire du snack-bar a apporté sa pleine contribution avec la restauration rapide qu'il proposait et les animations qu'il a dispensées tout au long de l'été.

A l'exception d'un lendemain d'orage qui avait rendu l'eau un peu trouble, il faut souligner que toutes les analyses effectuées par l'Agence Régionale de Santé, tout au long de l'été, ont démontré la bonne qualité de notre eau !

L'activité de promenade en poney a trouvé sa place pour une première saison.

La municipalité tient à valoriser cet outil touristique important pour Roybon.

Plusieurs projets sont en cours de finalisation, notamment la création d'un espace convivial regroupant les barbecues, et nous espérons pouvoir en dire davantage dans le prochain numéro de « Vivre à Roybon ».



Les poneys de Magali !

Magali et ses poneys vous remercient d'être venus à leur rencontre cet été au bord du lac de Roybon. Beaucoup d'entre vous ont découvert cette nouvelle activité de balade en main et d'approche du poney.

Forte de cette belle expérience, Magali continuera de vous accueillir au Plan Michat où les poneys ont pris leur quartier d'hiver. Diverses animations seront mises en place dont les goûters d'anniversaire, les mini-randonnées, mais également la présence lors d'événements tels que mariages, fêtes de village, kermesses...

Renseignements et réservations au 06.82.91.39.37 et retrouvez— les sur Facebook
« LES PONEYS DE MAGALI »



Les ateliers périscolaires toujours appréciés

Avec la rentrée des classes, les ateliers périscolaires ont repris au même rythme et selon les mêmes modalités que l'an dernier. Ils connaissent d'ailleurs le même succès, plus de 70 enfants inscrits, notamment en raison de la gratuité que la municipalité a souhaité maintenir.

C'est un effort financier important puisqu'il faut savoir que la subvention allouée par l'Etat ne représente que 50 % des dépenses à la charge de la collectivité (rémunération des agents et achats de petits matériels).

Anne-Laure LEFRANCOIS, l'adjointe en charge des affaires scolaires, travaille déjà à l'établissement du programme des ateliers qui seront proposés à la prochaine session, entre la Toussaint et les vacances de Noël.

De nouveaux tarifs pour la restauration scolaire

Le Conseil Municipal qui s'est réuni le 11 septembre dernier a adopté une délibération modifiant les tarifs de la restauration scolaire.

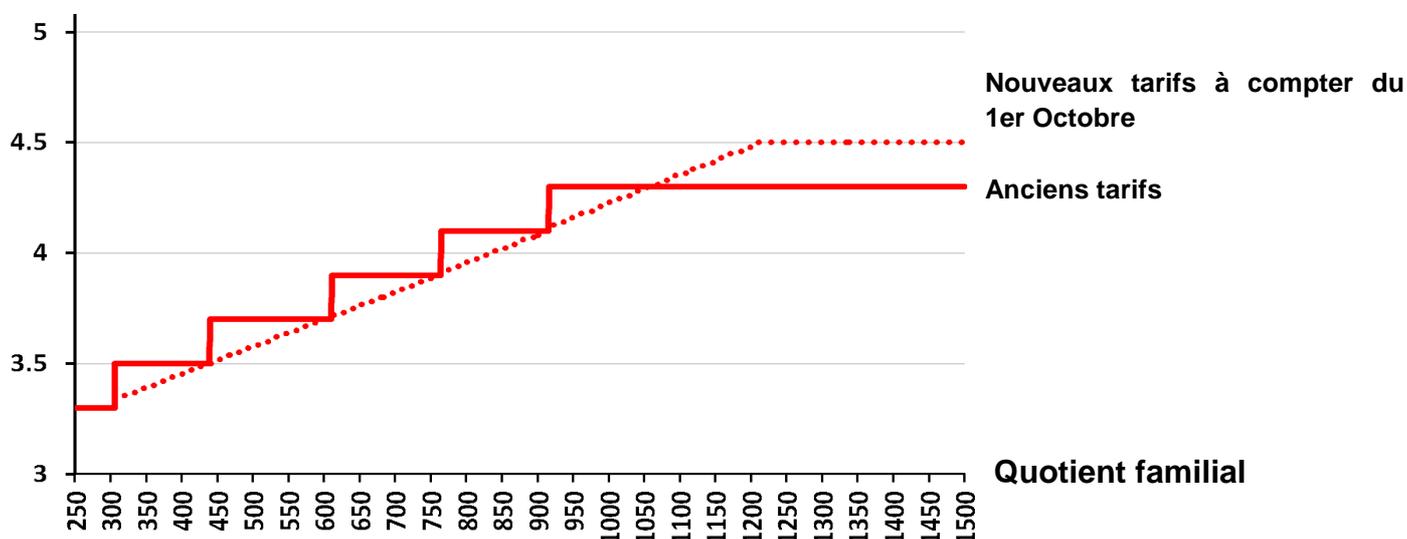
Désormais, l'application d'une formule mathématique supprime les effets de seuils qui peuvent être mal vécus par des familles dont les revenus ont très légèrement augmenté.

Ce nouveau dispositif permettra à l'avenir des évolutions très progressives et ciblées.

Le nouveau système tarifaire, qui entrera en vigueur le 1^{er} octobre, entrainera une baisse ou un maintien à l'identique de la facturation pour 75 % des familles.

Les hausses ne concerneront que les familles dont le quotient familial est équivalent ou supérieur à 1062 (+ 1 centime) pour être plafonnées pour les QF les plus élevés à une augmentation de 20 centimes (+ 4,65%) à partir du QF 1210.

Prix d'un repas



D'importants travaux de voirie avant la fin de l'année !

Sous la direction de Maurice VICAT, 1er adjoint, en charge de la voirie, des travaux de réfection et de renforcement de chaussées seront réalisés avant la fin de l'année à Roybon.

Ces situations d'urgence, au regard de l'état des routes communales, nécessitent des interventions immédiates.

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 50 % par le département de l'Isère.

A partir de l'année 2016, une logique de travaux de voirie et de réseaux sera menée quartier par quartier. Cette méthode est plus adéquate et permettra de mener des chantiers plus importants pour rénover, au fur et à mesure, l'ensemble des 55 km de voirie goudronnée de notre commune.

Outre la réfection et le renforcement de chaussées qui concernent plusieurs kilomètres de voirie, 4000 mètres de fossés vont être entièrement repris :

- Voie du Tram : 650 mètres
- Grignon : 300 mètres
- Gerbet : 270 mètres
- Chemin de l'Envers : 500 mètres
- Bourgeonnière : 1 100 mètres
- Chemin de l'Oursière : 200 mètres
- Croix de Montauban - Vatillier : 200 mètres
- La Guile : 380 mètres
- 400 mètres n'ont pas encore été attribués

Travaux d'isolation de bâtiments communaux prévus en octobre !

Profitant d'une loi contraignant les fournisseurs d'énergie à s'acquitter d'amendes ou à venir en aide aux collectivités souhaitant isoler leurs bâtiments, Romain PERRIOLAT, 2ème adjoint en charge des bâtiments communaux, lancera au début du mois d'octobre 3 jours de travaux d'isolation d'environ 4 000 m² de toitures.

En effet, cela ne coûte rien à la commune lorsque les bâtiments sont alimentés au fuel et moins d'1 € / m² lorsque les bâtiments sont alimentés à l'électricité.

Une opération peu coûteuse, moins de 2 000 €, qui permettra également de réduire les dépenses de chauffage à l'avenir.

Les bâtiments concernés sont :

- L'ancien collège (dont certaines salles sont occupées fréquemment)
- L'ancienne école primaire (qui abrite notamment des logements)
- L'église
- La résidence des Charmilles
- L'ancienne station-service



Elections régionales les 6 et 13 décembre 2015 !

Quelle région ?

Auvergne - Rhône - Alpes



Qui peut voter ?

Comme pour les scrutins nationaux, peuvent voter aux élections régionales les Françaises et les Français âgés de dix-huit ans accomplis, jouissant de leurs droits civils et politiques, inscrits sur les listes électorales.

Le scrutin régional n'est pas ouvert aux ressortissants des pays membres de l'Union européenne.

Quel est le mode de scrutin ?

Le mode de scrutin pour les élections régionales est un scrutin proportionnel à deux tours avec prime majoritaire.

Si aucune liste n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un second tour de scrutin. Seules peuvent se présenter les listes qui ont obtenu au moins 10% des suffrages exprimés.

Quel est le nombre de conseillers régionaux ?

Le nombre total de conseillers régionaux reste inchangé malgré la nouvelle carte des régions.

En cas de regroupements de régions, l'effectif du conseil régional est égal à la somme des effectifs des conseils régionaux regroupés.

204 élus pour notre région.

Le département de l'Isère aura un nombre d'élus calculé relativement à sa population.

Quel est le rôle des conseillers régionaux ?

Les principaux domaines d'intervention de la région sont le développement économique, les lycées, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, l'aménagement du territoire et les transports. La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, promulguée le 7 août 2015, tend à renforcer les compétences de la région.

ALLO... Les POMPIERS ?!

A plusieurs reprises, les pompiers de Roybon ont été interrogés par des habitants :

« On a demandé les pompiers, vous n'êtes pas venus ! »



Soucieux du service qu'ils se doivent d'apporter à la population, les pompiers vous apportent des informations pour comprendre comment s'articule la chaîne des secours, qui se fait au niveau départemental entre le SAMU (15) et les pompiers (18)

Vous composez le 18 :

- Un opérateur pompier du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) vous répond et vous demande les renseignements indispensables pour juger de l'intervention demandée.
- En fonction de la nature de la demande, l'opérateur pompier peut vous mettre en communication avec le centre 15 qui a en charge la régulation des appels de nature médicale.
- Une opératrice du centre 15 vous demande les renseignements pour juger de la nature du problème.
- En fonction de la gravité, elle vous mettra en liaison avec un médecin- régulateur, qui va vous demander des précisions médicales pour lui permettre de prendre sa décision.

Ce médecin va juger de la suite à donner à votre demande de secours :

- Si le problème médical met en cause la vie de la personne, il va demander l'intervention immédiate des pompiers en prompt secours, et envoyer une équipe médicale pour médicaliser l'intervention.
- S'il juge qu'il n'y a pas d'urgence vitale, il envoie, soit un médecin, soit une ambulance privée, ou vous conseille sur la démarche à suivre.

Il ressort de cette procédure officielle qu'il est très important de bien préciser la nature du problème en ne minimisant pas l'état de santé de la personne.

Les pompiers de Roybon, qui ne sont qu'un maillon de la chaîne des secours, n'ont connaissance de votre appel que lorsqu'ils sont déclenchés. Néanmoins, ils restent à votre écoute pour faire remonter, au niveau départemental, les difficultés que vous pourriez rencontrer.



Aidez-nous à faire de Roybon une commune toujours plus propre et agréable

Depuis la mi-juillet, les agents techniques de la commune procèdent toutes les semaines au nettoyage complet d'une rue du bourg et au comblement des éventuels « nids de poule ».

Ce fut le cas, par exemple, pour :

- La venelle des tanneurs,
- La rue des grands cultis,
- La venelle du pressoir,
- La venelle de La Molière,
- La rue des Charmilles...

Tout au long des semaines à venir, ils vont ainsi réaliser un entretien régulier de la propreté de la voirie.

Ce « plan de nettoyage et d'entretien » s'ajoute aux tâches quotidiennes qu'ils assument.

Le travail des agents de la commune ne peut suffire à maintenir un niveau de propreté satisfaisant. Les déchets que l'on ne dépose pas n'ont pas besoin d'être ramassés !

C'est pourquoi le sens civique de chacun contribue à la qualité de vie de tous.

Ce message s'adresse en particulier aux propriétaires de chiens pour qu'ils soient vigilants sur les déjections de leurs compagnons. Des espaces spécifiques leurs sont réservés.

De même, n'hésitez pas à signaler en mairie les besoins de nettoyage et les éventuels dépôts sauvages de déchets ménagers. En fonction de l'urgence, ces besoins seront intégrés dans la planification du travail des agents et vous serez directement informés de la date de réalisation du chantier.

Nous sommes demandeurs de vos observations, de vos critiques mais aussi de vos éventuels encouragements...



La mairie de Roybon a mis en place depuis le printemps et avec l'aide financière de 30 millions d'amis, l'identification et la stérilisation des chats errants.

Cette convention "chats libres" nous permet de gérer au mieux la population de chats.

Une trentaine de chats ont été capturés, opérés et relâchés sur site.

28 chatons ont été pris en charge de manière bénévole, soignés, sociabilisés et placés dans des familles qui, en échange, acceptent de les tatouer ou de les « pucer » (obligatoire par la loi) et de les stériliser.

Merci à tous !

Des cabanes de nourrissage et de repos seront réalisées avant l'hiver, afin de contrôler les animaux, de les compter et de mieux les encadrer et les soigner.

Nous rappelons aussi les obligations de chacun :

1 - Ne pas laisser vos animaux en liberté sans moyen de contraception (des associations peuvent vous aider à stériliser vos animaux) car un couple de chats c'est :

- 12 chatons la 1ère année,
- 144 chats la 2nde année,
- 1728 la 3ème année,
- 20736 la 4ème année !

2 - Ne pas maltraiter ses animaux ! Ces actes sont sévèrement punis par la loi !



ENQUÊTE STATISTIQUE SUR LA SANTÉ ET LES CONDITIONS DE VIE DES SENIORS

L'Insee réalise, du 2 mai au 10 octobre 2015, une enquête sur la santé et les conditions de vie des seniors.

L'enquête a pour objectif de mieux connaître les conditions de vie des personnes âgées, leurs difficultés et les aides qu'elles reçoivent. Les résultats, portés à la connaissance des professionnels et du public, vont permettre de mieux cibler les politiques d'aide à destination des personnes ou familles dans le besoin.

Dans notre commune, quelques personnes de 60 ans ou plus seront sollicitées. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec elles. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

ENQUÊTE « CONDITIONS DE TRAVAIL ET VECU DU TRAVAIL »

L'Insee réalise, entre le 1er octobre 2015 et le 30 juin 2016, une enquête statistique sur les conditions de travail et le vécu du travail.

L'enquête a pour objectif d'obtenir une description concrète du travail, de son organisation et de ses conditions, selon divers angles : les horaires de travail, les marges de manœuvre, la coopération, les rythmes de travail, les efforts physiques ou les risques encourus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de collecter les informations vous concernant prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Ma ruche je l'aime, je la déclare ! Tous concernés par la déclaration des ruchers !

Toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à déclarer sa ou ses ruche(s).

Pourquoi déclarer ?

Outre le fait que cette déclaration de ruche soit obligatoire et ce, dès la première ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin de gérer ces problèmes sanitaires, il est indispensable de savoir où elles sont. Une lutte efficace est une lutte collective. Par ailleurs, savoir où sont vos ruches nous permet de vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage...). Enfin, il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et de ruchers. Plus on sera nombreux à déclarer, plus la gestion des problèmes sanitaires sera facile, et plus on aura d'aides !

Qui doit déclarer ?

Tous les détenteurs de ruche, dès la première ruche.

Quand doit-on déclarer ses ruches ?

Tous les ans, entre le 1er novembre et le 29 février.

Comment déclarer ses ruches ?

Deux moyens sont disponibles pour déclarer ses ruches :

- Par internet sur le site : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
- Par papier en retournant le document Cerfa N°13995*02 à votre GDS.

Merci pour les abeilles !



INFOS PRATIQUES

MAISON DES SERVICES PUBLICS ET DE L'EMPLOI

24 avenue Jongkind
38260 La Côte Saint André
Tél. : 04.74.20.31.57
Fax : 04.74.20.83.44
E-Mail : msp@bievre-isere.com

HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI 9h à 12h / 13h30 à 17h
MARDI 9h à 12h / 13h30 à 17h
MERCREDI 9h à 12h / 13h30 à 17h
JEUDI 9h à 12h / 13h30 à 17h
VENDREDI 9h à 12h / 13h30 à 16h30

HORAIRES DE LA MAIRIE

LUNDI: 9h00-12h00 / 14h00-17h00

MARDI: FERMEE

MERCREDI: 9h00-12h00 / FERMEE

JEUDI: FERMEE / 14h00-17h00

VENDREDI: 9h00-12h00 / FERMEE

Urbanisme:

sur RDV: 9h00 à 12h00

HORAIRES DE LA DECHETTERIE

	VIRIVILLE	ROYBON
LUNDI	fermée	14h/17h
MARDI	10h/12h	fermée
MERCREDI	8h/12h	14h/17h
JEUDI	10h/12h	fermée
VENDREDI	13h30/17h30	10h/12h
SAMEDI	8h/12h	13h30/16h30

PERMANENCE DU MAIRE

Le maire est présent tous les lundis de 10h30 à 12h00

MENTIONS LEGALES

Responsable de publication:

Serge Perraud ,Maire.

Rédaction et mise en page:

commission municipale.

Impression: secrétariat.

Téléphone: 04.76.36.21.79

Télécopie: 04.76.36.27.48

Courriel: mairie@roybon

Site: www.roybon.fr

REGLEMENTATION

STOP AU FEU DE JARDINS

Le brûlage des déchets végétaux dans les jardins est soumis à réglementation.

Cette pratique est interdite tout au long de l'année.

Les déchets verts doivent être soit compostés sur place soit broyés soit emmenés à la déchetterie.

Vous préserverez votre santé et la qualité de l'air.



Merci à G.Bret, M. Cellier et A. Vannucchi pour leurs photos

PROCHAINE PARUTION
DECEMBRE—JANVIER 2016